DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Arrondissement de Millau**
**MAIRIE DE VEZINS DE LEVEZOU**
**Téléphone : 05 65 61 87 09**

**ARRETE DU MAIRE**
**N° 2026 - 59**

**Objet : Arrêté de circulation temporaire portant réglementation de la circulation, sur le territoire de la commune de Vezins de Lévezou, route des Griffouls au Roucous**

**La Maire de VEZINS DE LEVEZOU, Chantal CHASSAN**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 ;
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles relatifs aux pouvoirs de police de la circulation ;
Vu le code de la route ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1ère et 8ème parties, relative à la signalisation temporaire
**Considérant** la demande de l'entreprise SA2P, représentée par M Patrice ARGUEL, sur le territoire de la commune de Vezins de Levezou, route des Griffouls – le Roucous, il y a lieu de réglementer la circulation.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**
Pour permettre les travaux de réfection du réseau d'adduction d'eau potable, à l'entreprise SA2P, à partir du 30 novembre 2026 et durant 20 jours calendaires, la circulation générale sera réglementée sur le territoire de la commune de Vezins de Lévézou, route des Griffouls – le Roucous.
La réglementation porte sur le sens de circulation suivant : Sens des Points de Repères (PR) décroissants.
La circulation sera alternée manuellement.

**ARTICLE 2 :**
Les prescriptions de l'article 1 seront matérialisées par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation de police sera assurée par l'entreprise SA2P, en charge des travaux et sous sa responsabilité.

**ARTICLE 3 :**
La Maire, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux entreprises chargées des travaux.

Fait à Vezins de Lévézou le 02 novembre 2026
La Maire, Chantal CHASSAN

MAIRIE DE VEZINS DE LEVEZOU (12)